

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-308 du 22 novembre 1977

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances
pour compter du 18 novembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

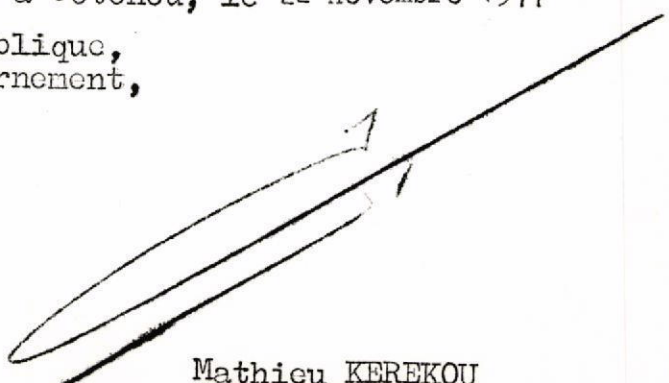
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 18 novembre 1977, le Camarade Michel
ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du
Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MAEC-MF 6 autres ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 I G E 4
DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3 JORPB 1